

Etat d'avancée du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020 au 31 décembre 2019

Synthèse du Rapport annuel de mise en œuvre 2020

1. Avancement de la programmation

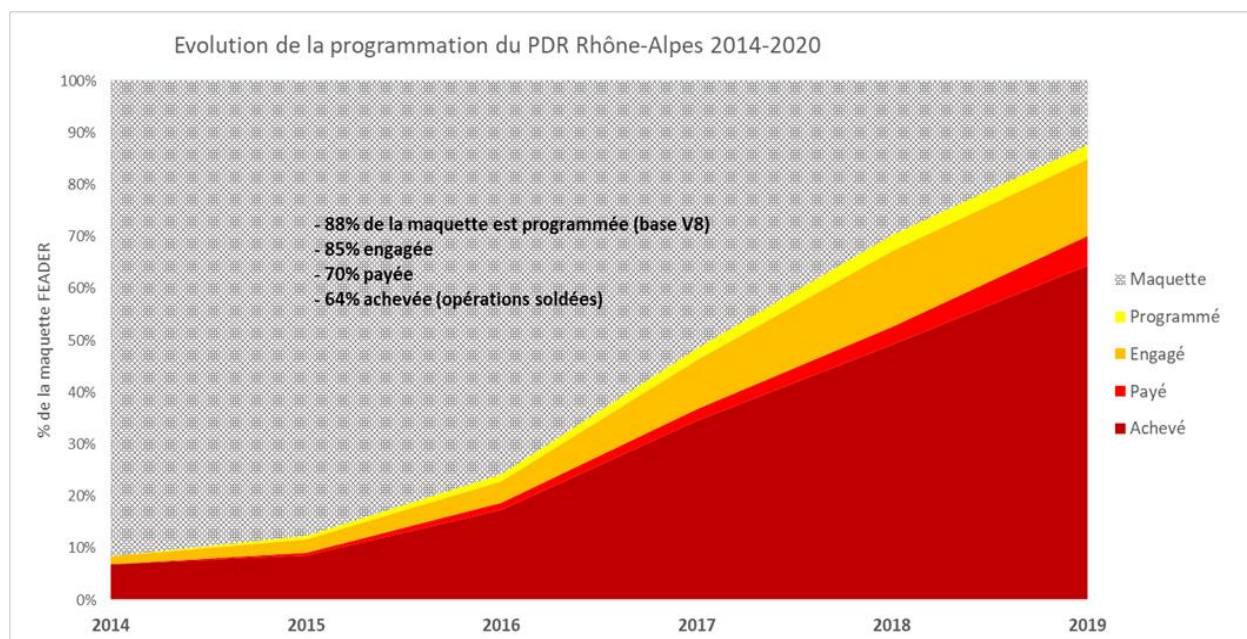
Le Programme de Développement Rural (PDR) constitue le cadre de mobilisation du **FEADER** (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. Le PDR Rhône-Alpes a été adopté le 17 septembre 2015 ; fin 2019, il a déjà fait l'objet de 8 révisions, dont 2 sur l'année.

Les mesures ouvertes dans le PDR Rhône-Alpes s'inscrivent dans les **6 priorités de la Commission Européenne** :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires et de la sylviculture
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Le PDR Rhône-Alpes est doté de **1 354 912 781 € de FEADER**, soit un soutien public total escompté de 1,6 Md€ sur la période 2014-2020. Le taux de cofinancement du FEADER en Rhône-Alpes est de 50%, excepté sur les mesures visant l'installation (80%), les aides surfaciques (75%), l'innovation (80%) et LEADER (80%).

Avancement par rapport aux années précédentes

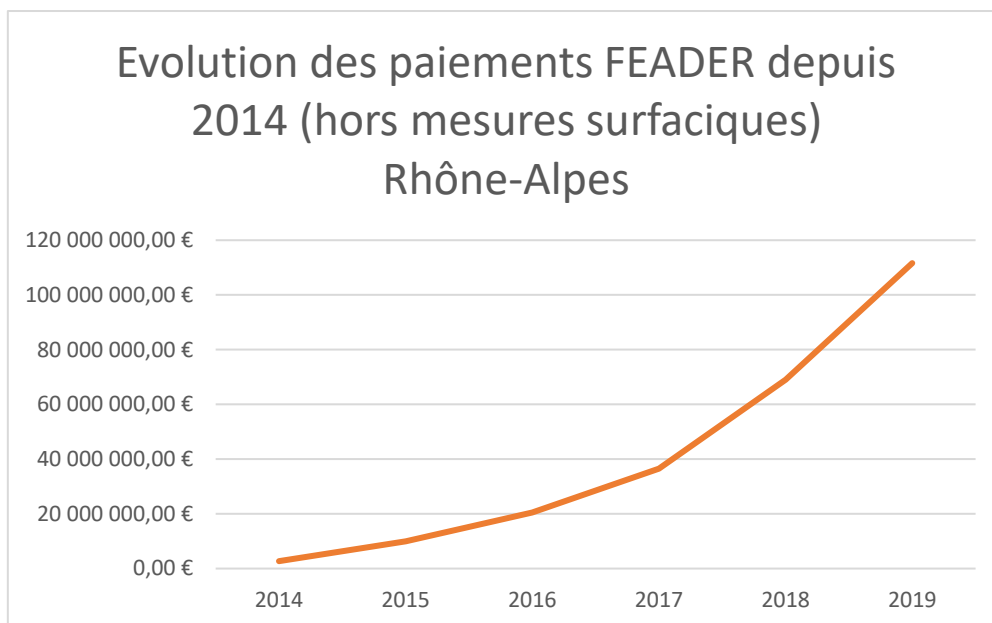


En 2019 la dynamique de mise en œuvre du PDR Rhône-Alpes a été maintenue par rapport aux années précédentes. **L'effort de rattrapage des engagements juridiques et des paiements s'est poursuivi**, permettant d'atteindre, pour les mesures non surfaciques hors LEADER, un **fort taux d'engagement sur programmation de 89%** et un **taux de paiement sur**

engagement de 52% à fin décembre. Cela a notamment été permis par un déploiement supplémentaire de moyens d'assistance technique au programme (renforts dans les DDT et la DRAAF).

En outre, l'année 2019 a été très dynamique en termes de programmation, avec 36% de projets programmés de plus qu'en fin 2018 : cette forte tendance a été permise par les **50 comités de sélection** organisés dans l'année.

L'année 2019 montre la capacité à instruire aussi bien les demandes de subventions que les demandes de paiements, et ce grâce au développement des outils de gestion complets : 38% de paiements FEADER de plus qu'en 2018 ont pu être effectués sur les mesures non surfaciques.



Au final, depuis début 2015, **46 types d'opération ont été lancés** par appels à projets, appels à candidatures ou appel d'offres (hors mesures surfaciques). Ils correspondent à **100% de la maquette FEADER**. Un certain nombre de types d'opérations inscrits initialement au PDR ont été supprimés lors de la révision stratégique de 2018 afin de faciliter la mise en œuvre globale du programme. Fin 2019, il reste encore quelques types d'opérations dont la programmation n'a pas encore débuté (Contrats Natura 2000 et quelques types d'opérations inscrits au PDR mais qui ne seront pas ouverts (Investissements dans les exploitations d'expérimentation, mesure surfacique 12).

Au total, depuis le début de la programmation, **607 comités de sélection ou comités de programmation Leader ont été organisés** et ont donné lieu à **une programmation de plus de 17 414 projets**, auxquels s'ajoutent 1 269 projets de la transition 2014 et les aides surfaciques.

L'année 2019 fut une année avec une très forte activité d'engagement, dépassant largement les données des années précédentes (+38% par rapport à fin 2018).

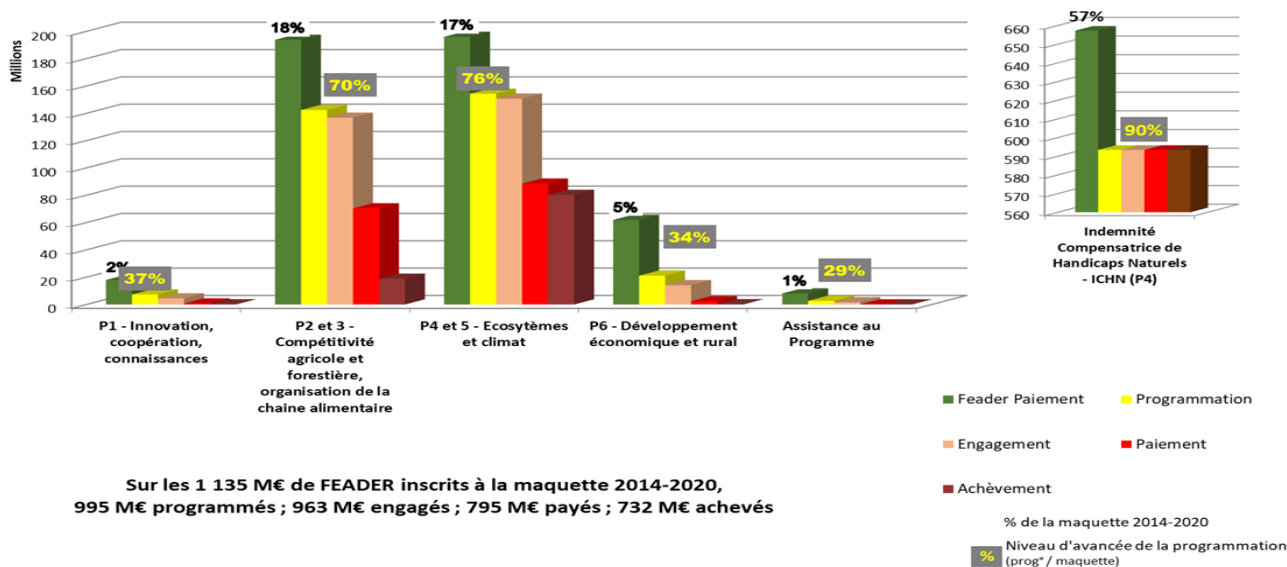
Marqueurs d'avancée de la programmation

Au 31 décembre 2019 les marqueurs d'avancée de la programmation se situent aux niveaux suivants :

- **88 % du budget européen** alloué au PDR a été **programmé** (projets officiellement retenus)
- **85 % a été engagé** (projets dont l'engagement juridique attributif de l'aide a été signé), ce qui représente 95 % du budget déjà programmé
- **70 % a été payé**, ce qui représente 79 % du budget engagé et une augmentation de 83% par rapport à la fin 2018
- **64 % est considéré comme achevé** (projets finalisés par le bénéficiaire et entièrement payés).

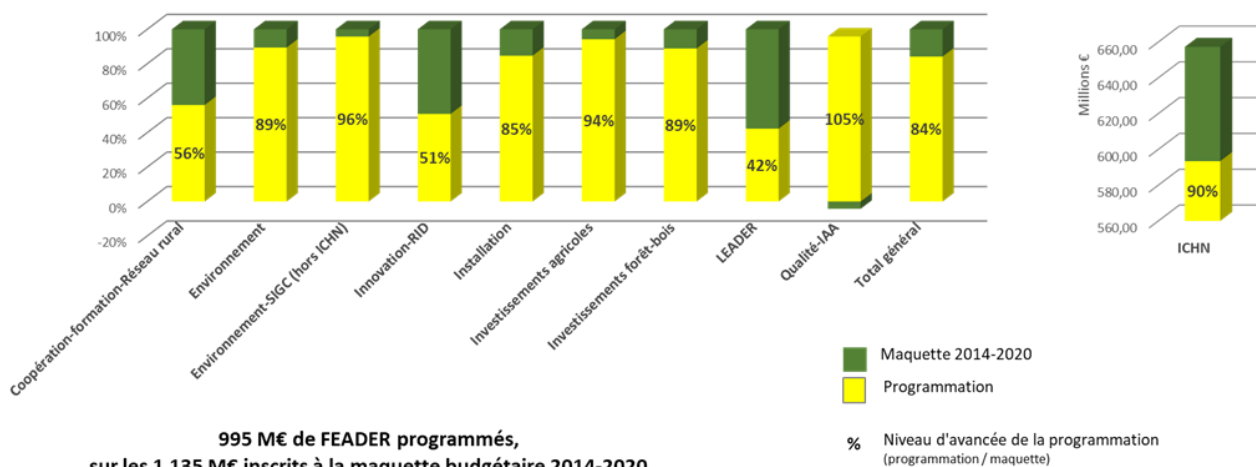
L'avancement de la mise en œuvre du PDR se résume également dans les graphiques suivants, par priorité européenne d'une part, et par grands domaines d'intervention d'autre part :

**Niveau d'avancée par priorité européenne
de la programmation du PDR Rhône-Alpes (en montants FEADER)**



Sur les 1 135 M€ de FEADER inscrits à la maquette 2014-2020, 995 M€ programmés ; 963 M€ engagés ; 795 M€ payés ; 732 M€ achevés

**Niveau d'avancée par thématique
de la programmation du PDR Rhône-Alpes (Montants FEADER)**



995 M€ de FEADER programmés, sur les 1 135 M€ inscrits à la maquette budgétaire 2014-2020

ICHN (Indemnités à l'agriculture de montagne) - MAEC (Mesures agro-environnementales) - SAB (Soutien à l'agriculture biologique)

- 70% de la maquette
Priorité 4 – Ecosystèmes

L'année 2018 avait été une année de retour à la normale pour l'ICHN, la **tendance s'est poursuivie en 2019**. Ainsi, les dossiers ICHN pour la campagne 2019 ont été instruits pendant l'été pour le paiement d'une avance au 16 Octobre puis le paiement du solde en Décembre. **La campagne 2019 représente 13 957 dossiers pour un montant FEADER de 14 554 418.83€.**

2019 marque une année d'évolution pour le dispositif ICHN avec la modification du zonage des zones défavorisées simples. Des mesures ont été mises en place pour accompagner les exploitants situés en zone sortantes, en particulier l'octroi d'un paiement dégressif en 2019 et 2020 (abaissement de 80% puis 40% du montant calculé automatiquement par ISIS).

Une nouvelle sous-mesure (13.3) a été ouverte afin de soutenir les agriculteurs présents dans les zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS). Les conditions de soutien sont identiques aux autres sous-mesures 13.1 et 13.2.

En 2018, **129,7 M€ de FEADER et 172,6 M€** de dépenses publiques totales ont été versés pour l'ICHN.

Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2018), ce sont **480,6 M€ de FEADER et 640,8 M€ de dépense publique totale** qui ont été versés pour **61 127 contrats**.

Le rattrapage des paiements pour la conversion et le maintien de l'Agriculture Biologique s'est poursuivi en 2019, avec l'instruction et les paiements relatifs aux campagnes 2016, 2017 et 2018. Ainsi, au cours de l'année, **6 645 contrats** ont pu être payés :

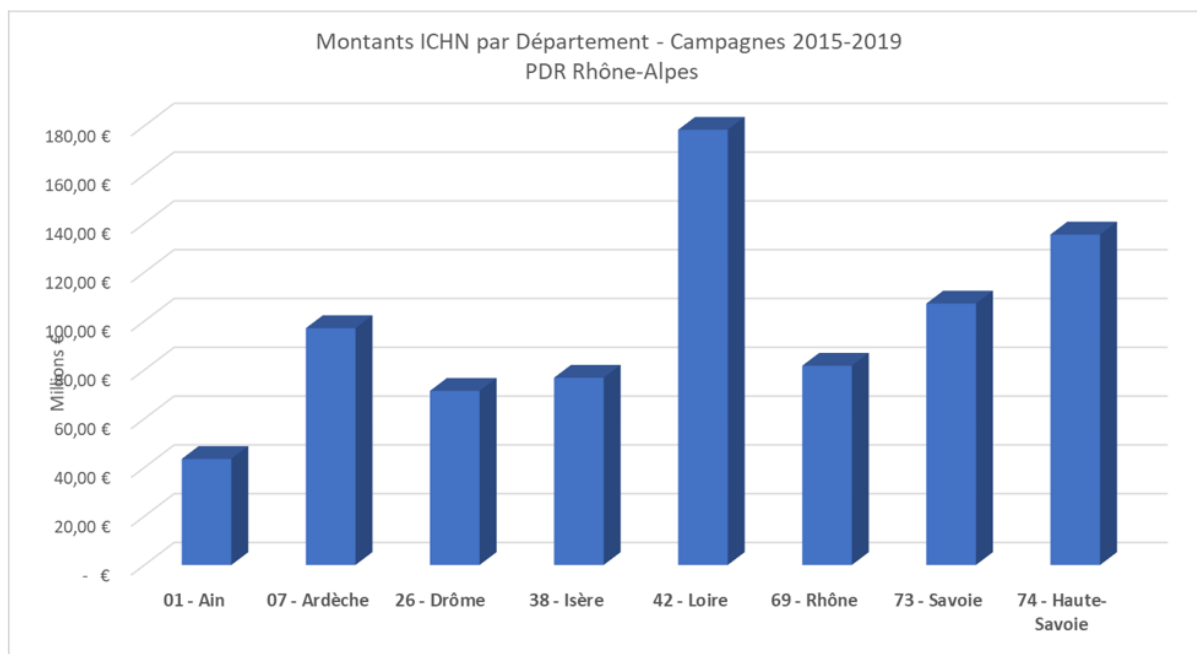
- 2 889 conversions pour un montant de 11.3M€ de FEADER et 16.3M€ d'aides publiques
- 3 756 aides au maintien pour un montant de 13.1M€ de FEADER et 17.5M€ d'aides publiques

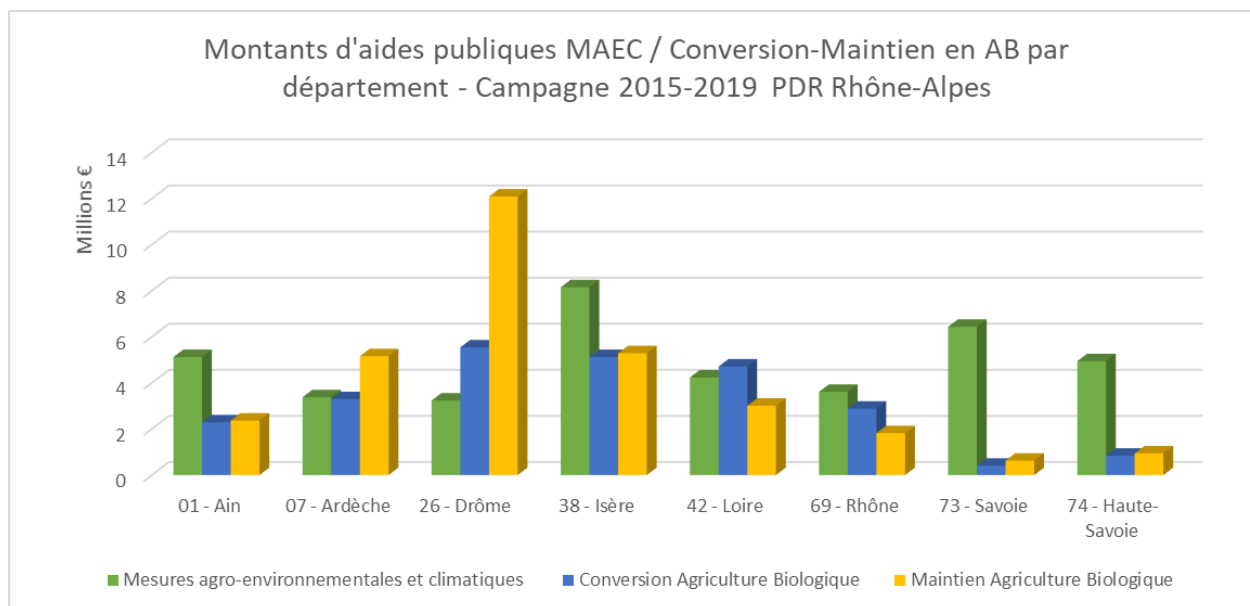
Au total, depuis le début de la programmation, **1 950 et 1 386 agriculteurs** ont été soutenus respectivement au titre de la conversion et du maintien dans le signe AB, représentant **25 M€ de FEADER** et 31.3 M€ d'aide publique totale.

Concernant les mesures agroenvironnementales et climatiques, l'année 2019 a permis de solder tout ou partie des dossiers des campagnes 2015, 2016 et 2017. Ces paiements ont concerné **6 593 dossiers pour 8.9M€ de FEADER**.

Au cours de l'année, **24 M€ ont été payés au titre de la mesure 10 sur les MAEC**.

Au total, depuis le début de la programmation, ce sont **24 547 contrats** qui ont été soutenus dont **17 755** au titre des MAEC, **3 337 agriculteurs** ont bénéficié d'une aide MAEC depuis 2015.





Installation – Investissements agricoles – qualité IAA – Investissements forêt-bois

- 10,5% de la maquette
Priorités 2 & 3 - Compétitivité agricole et forestière, organisation de la chaîne alimentaire
Pour partie, Priorités 4 & 5 – Ecosystèmes et climat

Cette rubrique inclut les mesures de soutien à la compétitivité et à la modernisation des exploitations agricoles et forestières, ainsi que de soutien aux démarches de qualité et aux industries agroalimentaires. L'aide aux acteurs économiques a été la priorité du démarrage de la programmation pour la Région.

Plus de 11 488 projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 2 595 installations agricoles
- ❖ 3 253 projets de modernisation des élevages
- ❖ 306 projets de modernisation (Rénovation des vergers, apiculture)
- ❖ 1 312 projets d'équipement en matériels agro-écologiques, d'agro-foresterie ou relevant de l'agriculture biologique
- ❖ 453 projets de protections des vergers contre les risques climatiques et sanitaires
- ❖ 573 projets d'équipements agricoles collectifs (CUMA)
- ❖ 774 projets de transformation, de stockage ou de commercialisation, réalisés par des agriculteurs
- ❖ 237 projets de transformation, de stockage ou de commercialisation par les IAA
- ❖ 87 projets de transformation/commercialisation collective
- ❖ 1 253 projets de certification de qualité
- ❖ 20 projets de promotion des productions agricoles et alimentaires sous signe de qualité
- ❖ 344 projets de dessertes forestières et 20 projets de câbles forestiers
- ❖ 141 projets d'équipement d'exploitations forestières
- ❖ 52 projets d'investissement des micro et petites entreprises de la filière bois
- ❖ 17 projets de protection de la forêt contre les incendies, ou de protection des risques naturels par la forêt

Environnement

- 4% de la maquette
Priorités 4 et 5 – Ecosystèmes et climat

Sur les dispositifs de soutien à l'environnement, qui complètent les dispositifs surfaciques, **plus de 5 847 projets** ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 2 013 projets d'irrigation individuelle
- ❖ 14 projets d'infrastructures de limitation des pollutions agricoles
- ❖ 43 projets d'investissements collectifs hydrauliques
- ❖ 12 projets d'investissements pour la méthanisation agricole
- ❖ 1 015 projets de mise en valeur des espaces pastoraux

- ❖ 3 974 projets de protection des troupeaux contre la prédation
- ❖ 589 projets d'animation environnementale dans les territoires à enjeux (Natura 2000 et PAEC)
- ❖ 9 projets d'élaboration/révision des DOCOB Natura 2000

Globalement la dynamique est bien lancée sur la thématique environnement. Le développement des outils de gestion a permis d'entrevoir une programmation soutenue et un grand nombre de projets pour l'année 2019.

Formation – Conseil – Innovation – Coopération

- 4% de la maquette
Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

244 projets qui ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 6 projets d'actions de formation
- ❖ 84 projets d'actions d'informations et de démonstration
- ❖ 34 projets Partenariats Européen pour l'Innovation (PEI)
- ❖ 106 projets liés à la mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, pastorales, forestières et relative à la préservation du foncier dans ces domaines
- ❖ 5 projets Réseau Rural Régional (RRR)

L'intervention du PDR sur la priorité 1 est recentrée depuis la fermeture entière de la mesure 2 et des types d'opération 16.20 et 16.50 lors de la révision stratégique du PDR V6 intervenue en décembre 2018. La mise en œuvre continue d'être fastidieuse avec un niveau de rattrapage du retard d'engagement et de paiement qui est plus faible que pour les dispositifs des autres priorités.

LEADER et développement rural

- 5% de la maquette
Priorité 6 - Développement économique et rural

Le PDR vise le développement des territoires ruraux, en soutenant les stratégies locales de développement, les aménagements publics pouvant impacter positivement le tourisme régional, ainsi que les services de base à la population. Après attribution d'une enveloppe complémentaire de 7.4M€ répartie selon le montant demandé et le niveau d'avancement de la programmation entre les 30 GAL. Le taux moyen de programmation est de 46%, ce qui permet de recouvrir l'hétérogénéité entre les GAL puisque le taux de programmation individuel varie entre 12% et 75%.

Depuis le début de la programmation, ce sont **1 094** projets dont :

- ❖ 17 projets de soutien préparatoire qui ont été soutenus dont 17 payés
- ❖ 147 projets d'animation des GAL dont 86 payés
- ❖ 914 projets issus des stratégies locales de développement qui ont été programmés par les GAL dont 234 payés.
- ❖ 16 projets de coopération entre GAL qui ont été programmés.

2. Conditions de mise en œuvre

L'organisation globale des services en Région portant le rôle d'Autorité de gestion a été consolidée, grâce à plusieurs nouvelles recrues et grâce à la montée en compétence globale des équipes stabilisées. Une amélioration du fonctionnement a été apportée notamment par l'arrivée de quatre responsables d'équipe au sein de la Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAFA). Cela a permis de mieux articuler les rôles entre le service FEADER assurant le pilotage global et les services d'animation.

L'effort financier fourni en 2017 et 2018 pour renforcer les équipes d'instruction en DDT afin de rattraper le retard de paiement a été poursuivi sur l'intégralité de l'année 2019.

Enfin, **l'action de formation sur le FEADER s'est encore poursuivie en 2019**, avec un déploiement particulièrement important de ces **formations à destination des GAL** pour lesquels l'engagement et le paiement des dossiers 19.2 sur LEADER a démarré concrètement.

Le **pilotage des programmes** assuré par le service FEADER comprend quatre volets :

- le pilotage de la programmation des PDR (4 pilotes et 4 assistants)
- le pilotage des Audits et contrôles (3 pilotes et 1 assistant)

- le pilotage des révisions de PDR, du suivi et de l'évaluation des PDR (2 pilotes et 1 assistant)
- le pilotage de l'instrumentation de l'instruction (1 pilote et 2 assistants)

Le service assure également les missions de communication sur les PDR, et d'instruction de certaines mesures transversales ou hors politique agricole et forestière.

Concernant le **pilotage de la programmation des PDR**, 6 comités de programmation ont été tenus en 2019 sur chacun des PDR et hors LEADER. **Le rythme de paiement s'est considérablement accru** et un suivi régulier via la diffusion d'un suivi mensuel a permis de mesurer cette progression avec l'ensemble des services instructeurs. L'équipe des pilotes et assistants programmation a contribué activement à la **finalisation de l'outillage permettant la gestion et le paiement des dossiers**.

Au niveau du pilotage général du programme, certaines activités ont connu une croissance plus importante. C'est le cas du suivi des audits et contrôles, ainsi que le démarrage de l'évaluation finale du programme.

Un accent a été mis sur la **sécurisation des procédures via des audits et contrôles** émanant de diverses institutions. Le cadre global de procédures transverses a été complété et un important travail a été mené de façon partagée pour la mise en place du contrôle interne dans chaque service instructeur sur la base de la cartographie des risques élaborée en 2018 et l'écriture de plans de contrôle. D'autre part, l'Autorité de gestion a de nouveau été concernée par de **nombreux audits externes (Cour des comptes de l'Union européenne, Cour des comptes française, Cour de certification des comptes de l'organisme payeur)**, générant un important travail de préparation et de documentation. Le suivi des contrôles et audits est transversal aux deux PDR Auvergne et Rhône-Alpes.

Outre les importants travaux liés aux **quatre révisions de PDR** (2 pour chaque PDR en 2019 sur la modification de zonage ICHN et la réallocation de la réserve de performance de P6 à P2) et la **clôture de l'évaluation finale**, l'accent a été mis sur le **pilotage qualitatif du suivi du PDR : un bilan mensuel sur l'avancée des engagements et des paiements** diffusés à l'ensemble de la communauté FEADER régionale, **un bilan régulier sur l'atteinte des cibles du cadre de performance et l'amélioration des compétences et des outils de valorisation de données**.

L'organisation globale sur la maintenance des outils de gestion s'est nettement améliorée au cours de l'année 2019. Les outils se sont également fiabilisés et ont été améliorés par de nouvelles fonctionnalités.

Le rythme d'instruction a été soutenu en 2019 avec un effort important de rattrapage ayant permis de combler le retard de paiement sur un grand nombre de dispositifs outillés. Dans ce contexte, le soutien apporté à la Région aux services déconcentrés de l'Etat délégués via la mise à disposition d'agents a été maintenu et même renforcé dans chaque DDT et à la DRAAF.

Enfin, concernant la mise en œuvre du programme LEADER, il a été décidé depuis 2014 de confier l'instruction des dossiers aux GAL afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les dynamiques de territoire. Ainsi, les GAL réceptionnent les projets, en font l'instruction qui est supervisée par la Région. Les GAL assurent ensuite la sélection et programmation des projets avant engagement par les services de la Région. L'année 2019 se caractérise par une montée en puissance de la réalisation du programme avec notamment :

- TO 19.1 - Soutien préparatoire : Les 17 dossiers, sélectionnés en 2015, ont été engagés et payés (220 600 € d'aide FEADER payée).
- TO 19.2 - Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement. Le rythme de croisière a été atteint avec un total de 678 dossiers engagés, soit 14,1 M€ d'aide FEADER. Un total de 234 dossiers ont été payés pour un montant de 2,1 M€
- TO 19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération. A la suite de la mise à disposition de outils de gestion mi 2019, 6 dossiers ont été engagés pour un montant de 77 226 €.
- TO 19.4 - Animation et frais de fonctionnement relatifs à la stratégie locale de développement : En 2019 35 dossiers supplémentaires ont été engagés pour 1,6 M€ FEADER, 42 dossiers ont été payés pour 1,2 M€ FEADER.

3. Mise en œuvre des activités d'évaluation, de communication et du Réseau rural régional

L'action de **Cap Rural** s'est conduite autour de **2 orientations** en 2019 : des acteurs locaux qui comprennent les nouvelles situations et dépassent les cadres anciens et une ingénierie de développement proactive pour dépasser les nouvelles contraintes. Ces orientations ont été définies autour de **7 priorités** :

- Gagner en connaissance, en notoriété et en crédibilité en Auvergne pour devenir l'interlocuteur de référence en matière de ressources sur le développement local rural et de professionnalisation, tout en ne perdant pas notoriété et crédibilité en Rhône-Alpes et en développant les partenariats.
- Susciter l'intérêt des territoires ruraux à travailler des sujets nouveaux pour eux, des sujets d'intérêt, à enjeux (eau, data, alimentation...), les enjeux de cohésion, de lien urbain-rural et de transition en valorisant les ressources des territoires ruraux, leurs potentiels et porter une attention particulière aux territoires et aux populations en plus grande fragilité.
- Accompagner les dynamiques de développement local pour qu'elles trouvent de nouveaux repères, accompagner les acteurs pour dépasser les frilosités et priorités de service pour faire du développement local et retisser des liens avec les territoires isolés.
- Adapter en permanence l'offre de Cap Rural à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, au regard des commandes des financeurs et des besoins-attentes des publics ciblés, et à l'évolution des publics en matière de professionnalisation.
- Organiser collectivement l'ingénierie, la cartographie pour repérer les absences et les redondances et l'adapter aux enjeux et aux nouveaux périmètres d'action :
- Organiser, catalyser les contributions des différents échelons sur les enjeux des territoires ruraux pour la préparation de post 2020)
- Témoigner de l'importance d'un réseau rural régional pour les acteurs et les projets.

4 grands axes sont alors abordés concernant la mise en œuvre du plan d'action.

La première vise à informer les acteurs du monde rural en région sur la politique de développement rural et les possibilités de financement en s'appuyant sur plusieurs canaux, outils et médias (participation aux comités de pilotages, groupes de travail, séminaires, accompagnement de l'autorité de gestion, veille sur les financements, communication sur site www.caprural.org).

Dans un deuxième temps, il s'agit d'organiser des échanges entre les acteurs du développement rural pour favoriser leur décroisement et leur participation à la politique du développement rural. Différents événements ont été organisés au cours de l'année 2019 (journée annuelle du réseau rural régional, journée régionale de l'ingénierie territoriale, salon des entrepreneurs) et également des formations (25 sessions pour 407 participants).

Troisièmement, l'identification et l'analyse des pratiques pour améliorer la qualité des projets soutenus par le FEADER et impulser l'innovation. Pour se faire, plusieurs groupes de travail sont organisés par Cap Rural afin de répondre à différentes thématiques telles que les usages du numérique et développement rural ou encore l'articulation entre intercommunalité et communes. Pour ce qui est de l'innovation, il co-anime le projet expérimental 3D-3TERRES qui interroge l'impact de l'introduction d'imprimantes 3D sur le développement économique local ou encore contribue à un projet de recherche-action pour une plateforme collective sur les innovations sociales en montagne.

Enfin, le 4^{ème} axe tend à apporter un soutien spécifique aux GAL Leader, notamment en termes de formation et de mise en réseau des GAL ainsi que la mise en place d'actions de coopération interterritoriale et transnationales. Ce soutien est matérialisé par des visites sur territoire, un accompagnement des structures et des échanges réguliers.

Le plan de communication a été, dans la continuité du précédent, géré en inter-fonds et articulé par les deux ex-Régions. Il s'est articulé autour des actions suivantes :

- La valorisation de la mise en œuvre des programmes à partir du portail « **L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes** » <https://www.europe-en-auvergnhonealpes.eu/>
- La création de **nouveaux guides pour les porteurs projets**, avec deux pages web « Les projets soutenus » et « Je dépose ma demande de paiement »
- La **refonte du Kit publicité** pour une communication harmonisée et actualisée à l'échelle des deux PDR.
- Réalisation d'**autocollants FEADER** à destination des bénéficiaires afin de satisfaire au mieux à leur obligation de communication.

- Utilisation du modèle type de « **fiche projet FEADER** ». Cet outil permet à tout moment de valoriser des projets FEADER, et ce quel que soit l'objectif de communication (brochure, événement, portail...).
- Création d'un « **Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes** ». Ce recueil est en cours de création et sera publié sur l'année 2020. Composé de deux parties (une fiche détaillée thématique pour illustrer le domaine d'intervention et un bilan avec chiffres clés), il vise à améliorer la visibilité des projets financés par l'Europe et d'informer le grand public sur la concrétisation des fonds européens engagés sur le territoire.
- Participation au **concours « l'Europe agit dans ma région » 2019-2020**. A la suite du succès de l'édition précédente, la Région a décidé de renouveler cette opération. Visant à sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Europe sur nos territoires et également valoriser les projets soutenus. 18 établissements sont inscrits au concours avec comme objectif de créer une vidéo de 5 minutes sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux. La suite du concours aura lieu en 2020 avec la remise des reportages, le jury ainsi que l'annonce des résultats.